

Fiche d'information selon la LCA

Art. 45 LSA · Loi sur la surveillance des assurances

En tant qu'intermédiaire en assurances exerçant en Suisse, nous sommes soumis à la loi mentionnée ci-dessous et ce document vous est transmis afin de nous conformer à cette loi.

Art. 45.1.a Identité du conseiller

Nom / Prénom :

Société : Access Conseils · Cours des Bastions 13, c/o Expert FID, 1205 Genève

Tél / FINMA : | N° FINMA : F01456240

Art. 45.1.b et c Couvertures proposées et assurances concernées

Assurances de choses et patrimoine	Generali, Axa Winterthur, Allianz, Bâloise, Nationale Suisse
Assurance vie	Generali Compagnie d'Assurances, Groupe Mutuel, Pax, Retraites Populaires, Zurich, Bâloise, Axa Winterthur
Assurances de personnes	Groupe Mutuel Caisse Maladie, Supra, Avenir, Visana, Assura, Concordia, Helsana, Caisse Maladie CSS
Assurance de protection juridique	Axa Winterthur, Bâloise, Fortuna Compagnie d'assurances

Art. 45.1.d Personne responsable

Le conseiller Access Conseils est responsable en cas de négligence ou de faute quelconque de sa part dans son activité d'intermédiaire d'assurance.

Art. 45.1.e Traitement des données personnelles

La société respecte la législation en vigueur (LPD) et n'utilise les données de ses clients que pour en assurer le suivi. Elles sont conservées sous format informatique et seules les coordonnées d'assureurs qui ont un lien contractuel avec le client y ont accès. Aucune information que vous avez donnée ne sera communiquée à des tiers sans votre consentement préalable.

Prénom

Prasanna Ganesh

Nom

Vijayakumaran

Madame, Monsieur,

Avenue Ignace-Paderewski 30B, 1110 Morges

Date

20.06.2026

Nom / Prénom : _____

Adresse : _____

confirme avoir pris connaissance des présentes informations et avoir reçu cette fiche en double exemplaire. Je comprends la date d'effet de la LCA proposée dans le cadre de l'acceptation de celle-ci.

Date : _____

Signature du mandant : _____